



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Première publication de nouvelles statistiques relatives aux taux d'intérêt des IFM de la zone euro<sup>1</sup>

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour une nouvelle batterie de statistiques harmonisées relatives aux taux d'intérêt. Débutant en janvier 2003, ces statistiques, qui portent à la fois sur les contrats nouveaux et sur les encours, sont collectées chaque mois auprès d'un échantillon représentatif de quelque 1 800 établissements de crédit et autres institutions financières dans l'ensemble de la zone euro. Ces nouvelles statistiques couvrent les taux d'intérêt appliqués par les IFM de la zone euro à toutes les grandes catégories de dépôts en euros des ménages et des sociétés non financières de la zone et de prêts en euros qui leur sont consentis, ainsi que les volumes d'activité correspondants. Elles sont publiées pour la zone euro prise dans son ensemble ainsi que pour chaque État membre (*via* le site internet de la banque centrale nationale concernée).

Cette nouvelle batterie de statistiques harmonisées représente une amélioration substantielle des données disponibles aux fins d'analyse des évolutions monétaires, de la transmission des modifications de la politique monétaire aux économies de la zone euro ainsi que des questions touchant la stabilité financière. Les taux d'intérêt applicables aux prêts fournissent également des informations sur les conditions de financement, alors que les écarts entre taux débiteurs et créditeurs livrent des informations sur les conditions d'exercice de l'activité bancaire. En outre, les volumes des dépôts et des prêts peuvent révéler certaines évolutions financières, complétant ainsi les statistiques sur les bilans des IFM que la BCE publie régulièrement. Enfin, et pour la première fois, ces nouvelles statistiques harmonisées permettent à la communauté bancaire et au grand public de comparer de façon pertinente les taux d'intérêt des IFM dans les différents pays de la zone euro.

---

<sup>1</sup> De plus amples informations relatives aux statistiques de taux d'intérêt des IFM sont disponibles sur la page Euro area MFI interest rate statistics de la partie Statistics du site internet de la BCE (<http://www.ecb.int>). Les IFM comprennent les établissements de crédit et les autres institutions financières. La population déclarante pour l'établissement de ces statistiques se compose presque exclusivement des établissements de crédit.

Les nouvelles statistiques de taux d'intérêt remplacent les dix séries non harmonisées de taux d'intérêt des banques de dépôts de la zone euro qui étaient publiées par la BCE depuis janvier 1999. Leur champ de couverture et leur définition sont très différents de ceux des séries publiées jusqu'à présent. Il n'est donc pas possible d'effectuer une comparaison directe entre les nouveaux taux et les anciens.

Dans un premier temps, la publication des statistiques relatives aux taux d'intérêt des IFM interviendra le 30<sup>ème</sup> jour ouvré suivant la fin de la période de référence. La publication du prochain communiqué de presse est prévue le 15 janvier 2004. Les données seront également publiées sur le site internet de la BCE, ainsi que dans le *Bulletin mensuel* et dans le *Recueil statistique* sous format de poche de la BCE.

## **ÉVOLUTIONS DES TAUX D'INTÉRÊT DES IFM (JANVIER À SEPTEMBRE 2003)**

L'examen des nouvelles statistiques montre que les niveaux moyens des taux d'intérêt des IFM de la zone euro diffèrent selon qu'il s'agit de dépôts ou de prêts et également en fonction de l'échéance, de la catégorie à laquelle appartient le client, de l'objet du prêt, etc. Par exemple, en septembre 2003, le taux d'intérêt appliqué aux dépôts à vue des sociétés non financières s'élevait à 0,87 %, alors que les dépôts à vue des ménages se voyaient appliquer un taux de 0,68 %. Le taux moyen appliqué aux dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois effectués par les ménages est ressorti à 1,93 %. Les dépôts à long terme, tels que ceux des sociétés non financières assortis d'une échéance supérieure à deux ans, ont été rémunérés à 3,64 %. Du côté des taux débiteurs, le taux d'intérêt appliqué aux prêts à la consommation assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an, s'est établi à 7,37 %, tandis que le taux appliqué aux prêts aux sociétés non financières d'un montant supérieur à 1 million d'euros, assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an, ressortait à 3,11 %. Le taux d'intérêt appliqué aux prêts au logement consentis aux ménages dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à un an et inférieure à 5 ans s'est établi à 4,10 %.

En ce qui concerne les évolutions intervenues dans le courant de l'année, les statistiques relatives aux **contrats nouveaux** confirment la baisse des taux appliqués par les IFM aux dépôts entre janvier et septembre 2003. Pour les dépôts à court terme, ce recul a été de l'ordre de 20 à 35 points de base pour les dépôts à vue (à la fois pour ceux des ménages et des sociétés non financières) et les dépôts des ménages remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois (cf. graphique 1). S'agissant des échéances plus longues, les taux d'intérêt appliqués aux dépôts à terme d'une durée supérieure à deux ans des ménages et des sociétés non financières ont, respectivement, fléchi d'environ 75 et 60 points de base (cf. graphique 2).

Les taux d'intérêt moyens pratiqués par les IFM sur leurs prêts ont également baissé, pour la plupart des catégories, entre janvier et septembre 2003. Toutefois, les taux des prêts consentis aux sociétés non financières et aux ménages n'ont pas évolué de façon identique (cf. graphique 3). En ce qui concerne les premiers, les taux des découverts bancaires et des prêts d'un montant supérieur à 1 million d'euros assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an ont diminué d'environ 75 et 60 points de base, respectivement, sur la période. En revanche, les taux des découverts bancaires consentis aux ménages n'ont fléchi que de 13 points de base. Le taux des prêts à la consommation à taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an a même augmenté de quelque 15 points de base.

S'agissant des taux à long terme, toutefois, le recul a été plus prononcé pour les ménages que pour les sociétés non financières (cf. graphique 4). Le taux appliqué aux prêts au logement dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 5 ans et inférieure ou égale à 10 ans a fléchi de 60 points de base environ entre janvier et septembre 2003, contre une baisse de 35 points de base environ du taux des prêts aux sociétés non financières d'un montant supérieur à 1 million d'euros et dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 5 ans au cours de la même période. Ces écarts peuvent, dans une certaine mesure, refléter les évolutions de la perception, par les IFM, du risque de crédit associé aux différentes formes de prêts.

Les évolutions des taux d'intérêt à court terme des IFM entre janvier 2003 et septembre sont à rapprocher d'une baisse de 70 points de base environ du taux d'intérêt du marché monétaire à trois mois sur la même période (cf. également graphiques 1 et 3). Les nouvelles statistiques confirment par conséquent le profil d'évolution ressortant des statistiques antérieures, c'est-à-dire l'ajustement particulièrement lent des taux d'intérêt des dépôts à vue et des dépôts d'épargne classiques (dépôts des ménages remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois) aux modifications des taux d'intérêt de marché. L'inertie des taux débiteurs à court terme semble avoir été plus marquée pour les ménages que pour les sociétés non financières.

Les taux de marché à long terme comparables, par exemple ceux des emprunts publics à cinq ans, ont fluctué au cours de l'année 2003 ; après avoir fléchi dans un premier temps, ils se sont redressés à partir du mois de juin pour retrouver en septembre des niveaux proches de ceux observés en janvier (cf. également graphiques 2 et 4). Les taux d'intérêt des IFM réagissent généralement aux variations des taux de marché avec un certain décalage. En particulier, la récente hausse des taux de marché à long terme semble n'avoir été répercutée que très lentement sur les taux des dépôts à long terme des ménages.

Une autre caractéristique de ces nouvelles statistiques est de fournir, pour deux catégories de prêts, des informations sur le coût total du crédit octroyé. Ce coût total, mesuré par le **taux annuel effectif global (TAEG)**, inclut non seulement le taux d'intérêt mais aussi d'autres coûts y afférents, tels que les frais de recherche de renseignements, les frais administratifs, les frais de préparation des documents, les garanties et l'assurance. Au regard des données disponibles, il apparaît que ces coûts ont été plus élevés pour les prêts à la consommation que pour les prêts au logement (cf. graphique 5). En moyenne, entre janvier et septembre 2003, l'écart entre le taux effectif global et la moyenne pondérée des taux d'intérêt s'est établi, respectivement, à 65 et 20 points de base pour la première et la deuxième catégorie de prêts.

Les nouvelles statistiques incluent également des informations relatives aux taux d'intérêt moyens sur les **encours** de dépôts et prêts libellés en euros (cf. graphique 6). Ces statistiques se rapportent aux

taux moyens appliqués à l'ensemble des opérations conclues dans le passé. En conséquence, les taux d'intérêt sur les encours varient moins que ceux relatifs aux contrats nouveaux.

Notes :

- *Des informations plus détaillées sur les statistiques relatives aux taux d'intérêt des IFM peuvent être obtenues à la page Euro area MFI interest rate statistics (Statistiques relatives aux taux d'intérêt de la zone euro) de la partie Statistics du site internet de la BCE (<http://www.ecb.int>).*
- *Les volumes d'activité correspondants pour chacune des catégories de taux d'intérêt des IFM sont présentés dans les tableaux 2 et 4 de l'annexe.*

**Banque centrale européenne**

Division Presse et information

Kaiserstrasse 29 • D-60311 Frankfurt am Main

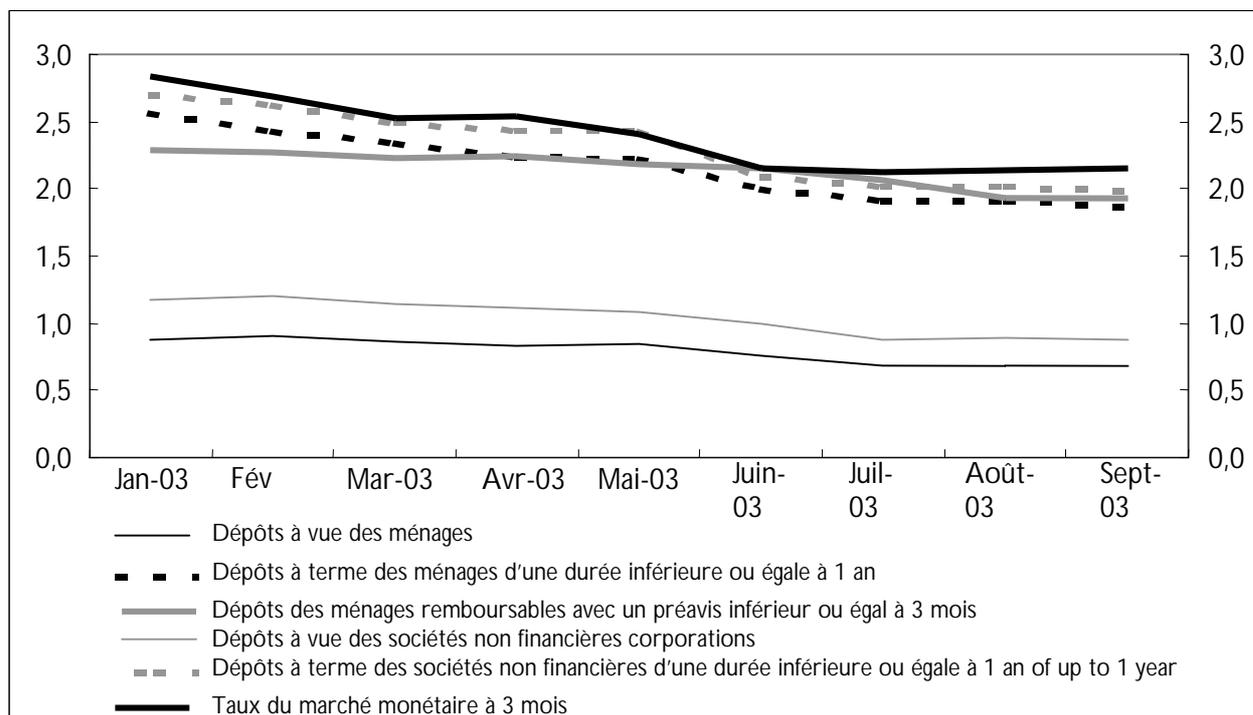
Tél. : 0049 69 1344 7455 • Télécopie : 0049 69 1344 7404

Internet : <http://www.ecb.int>

**Reproduction autorisée en citant la source.**

## Graphique 1 : Taux d'intérêt appliqués par les IFM aux dépôts à court terme et taux de marché comparable

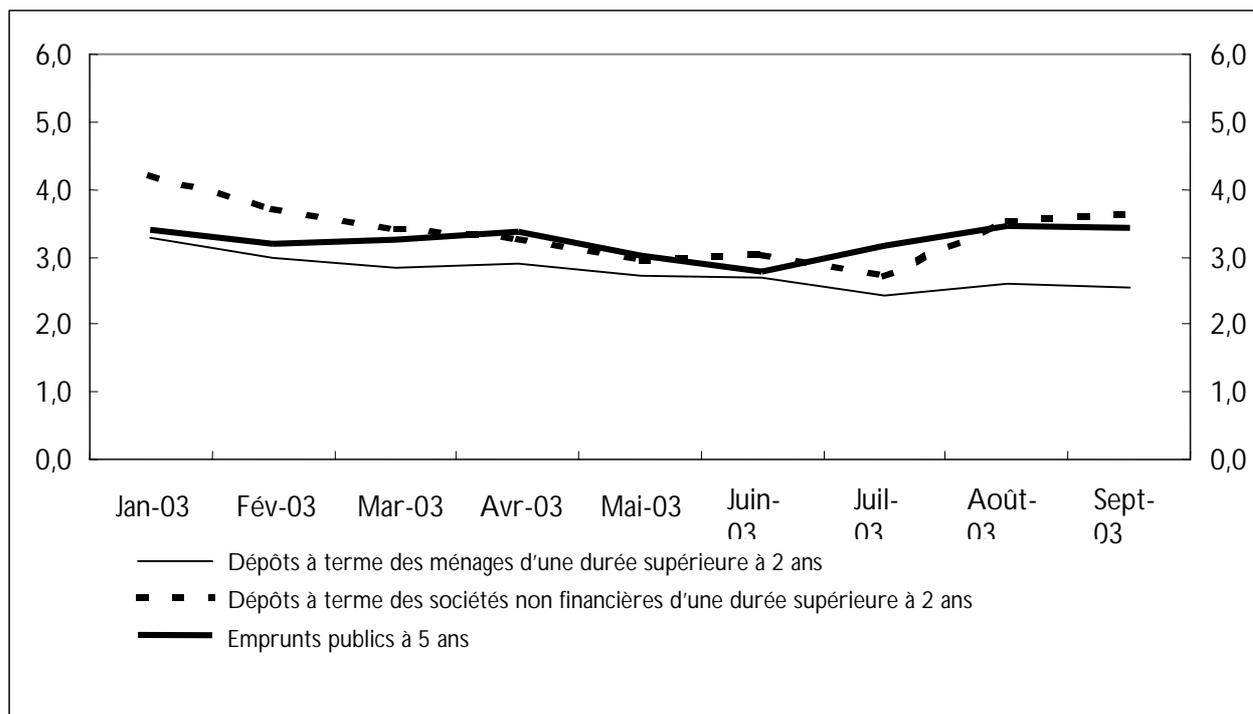
(taux appliqués aux contrats nouveaux, en pourcentage)



Source : Statistiques de la BCE relatives aux taux d'intérêt des IFM

## Graphique 2 : Taux d'intérêt appliqués par les IFM aux dépôts à long terme et taux de marché comparable

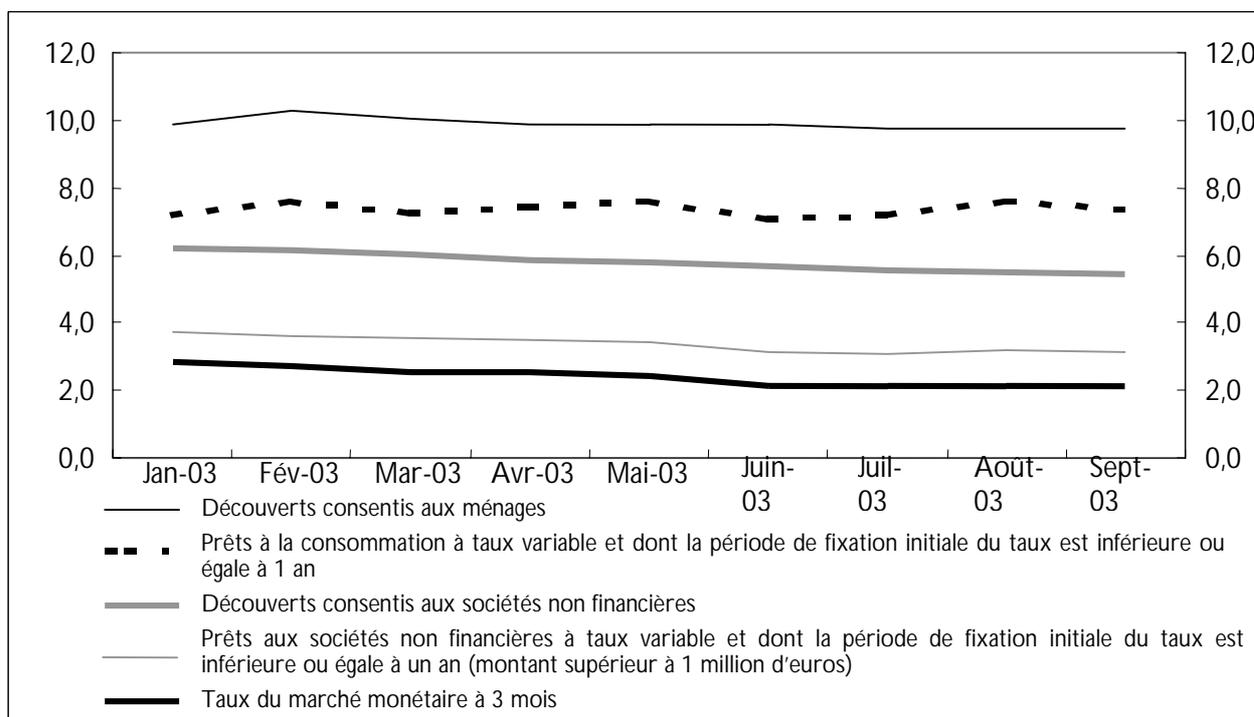
(taux appliqués aux contrats nouveaux, en pourcentage)



Source : Statistiques de la BCE relatives aux taux d'intérêt des IFM

### Graphique 3 : Taux d'intérêt appliqués par les IFM aux prêts à court terme et taux de marché comparable

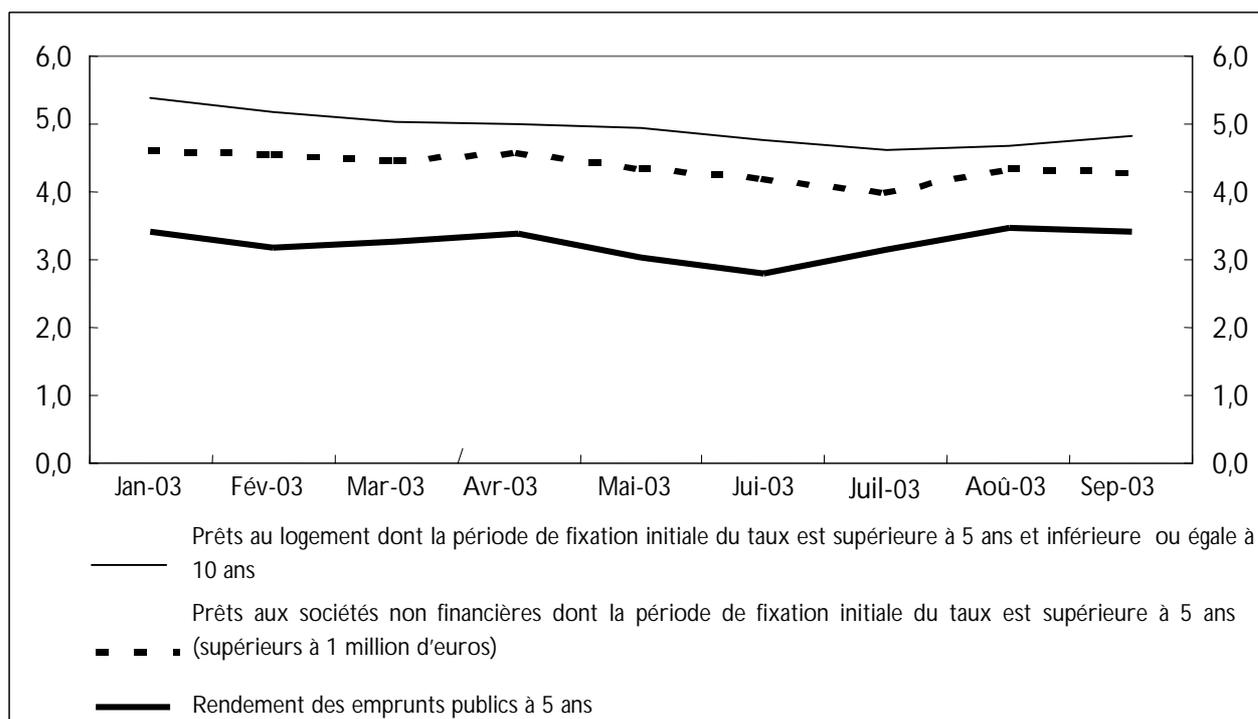
(taux appliqués aux contrats nouveaux, en pourcentage)



Source : Statistiques de la BCE relatives aux taux d'intérêt des IFM

### Graphique 4 : Taux d'intérêt appliqués par les IFM aux prêts à long terme et taux de marché comparable

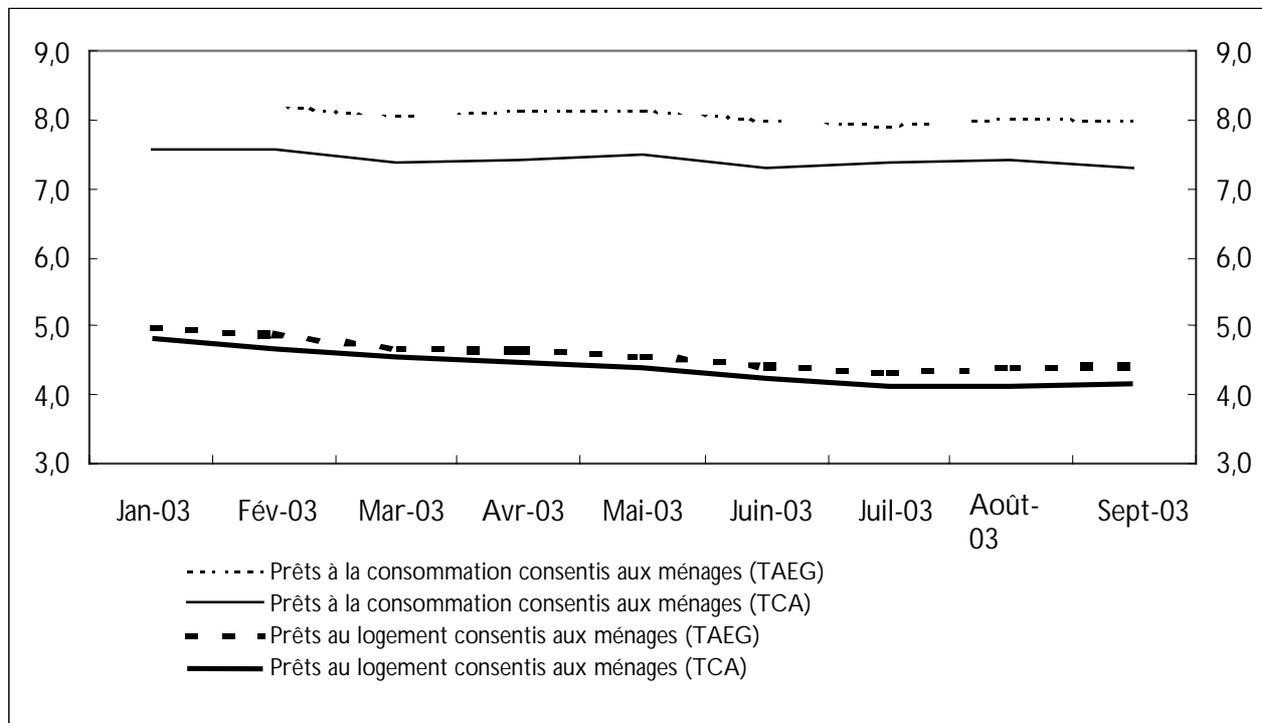
(taux appliqués aux contrats nouveaux, en pourcentage)



Source : Statistiques de la BCE relatives aux taux d'intérêt des IFM

### Graphique 5 : Taux annuel effectif global (TAEG\*) et taux contractuels annualisés (TCA\*) pour les prêts à la consommation et au logement

(taux appliqués aux contrats nouveaux, en pourcentage ; toutes périodes de fixation initiale du taux confondues)



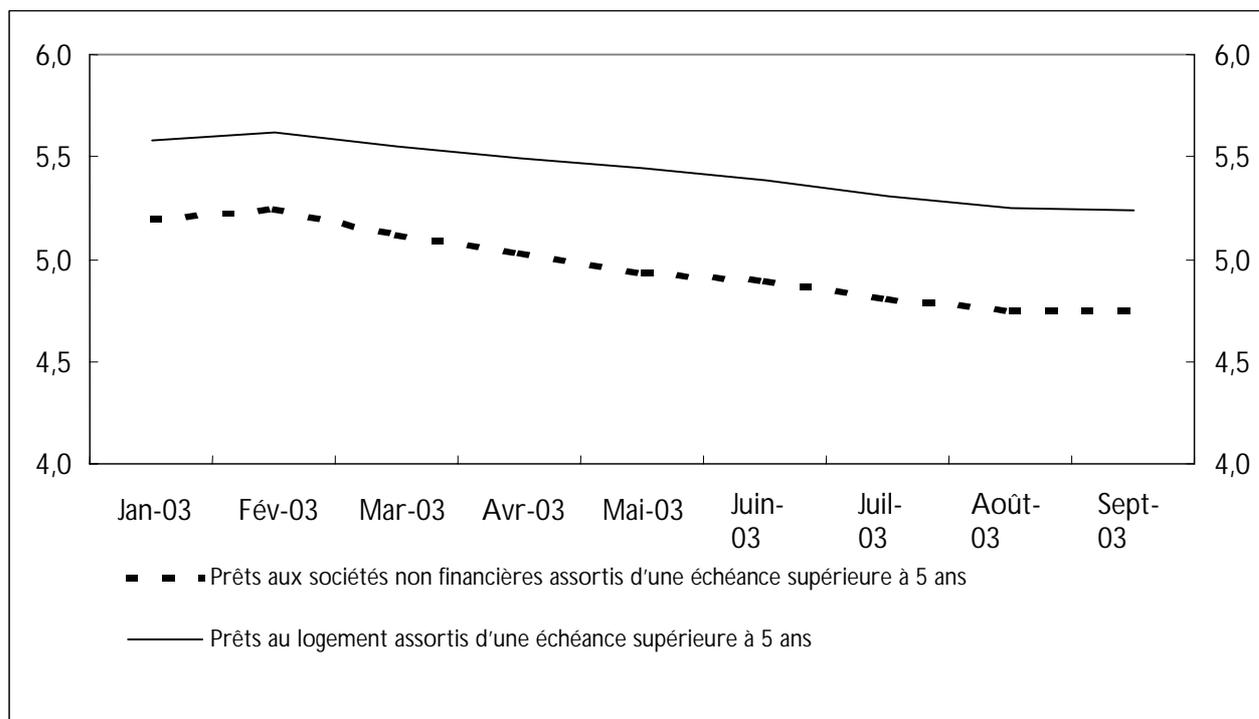
Source : Statistiques de la BCE relatives aux taux d'intérêt des IFM

Note: \*) Le taux annuel effectif global (TAEG) correspond au coût total du crédit pour l'emprunteur. Il inclut, outre la composante de taux d'intérêt, tous les autres coûts afférents au prêt. Il est calculé toutes périodes de fixation initiale du taux confondues.

\*\*) Le taux contractuel annualisé (TCA) prend uniquement en compte le taux d'intérêt. Il correspond au taux moyen sur l'ensemble des périodes de fixation initiale du taux, pondéré par le volume de contrats nouveaux correspondant.

### Graphique 6 : Taux d'intérêt des IFM sur les encours de prêts à long terme

(en pourcentage)



*Source : Statistiques de la BCE relatives aux taux d'intérêt des IFM*

**Tableau 1**
**Taux d'intérêt appliqués par les IFM aux contrats nouveaux de dépôts et de prêts en euros des résidents de la zone euro**
*(pourcentages annuels, taux moyens sur la période)*

	janv. 2003	fév. 2003	mars 2003	avr. 2003	mai 2003	juin 2003	juil. 2003	août 2003	sept. 2003
<b>Dépôts</b>									
Des ménages									
À vue <sup>1)</sup>	0.88	0.90	0.86	0.83	0.84	0.76	0.68	0.68	0.68
À terme <i>d'une durée inférieure ou égale à un an</i>	2.57	2.44	2.34	2.25	2.23	2.00	1.91	1.91	1.87
<i>d'une durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans</i>	2.83	2.74	2.62	2.63	2.48	2.31	2.19	2.20	2.18
<i>d'une durée supérieure à 2 ans</i>	3.27	2.98	2.85	2.89	2.72	2.69	2.43	2.60	2.51
Remboursable avec un préavis <sup>1),2)</sup> <i>inférieur ou égal à 3 mois</i>	2.28	2.27	2.23	2.24	2.18	2.15	2.07	1.93	1.93
<i>supérieur à 3 mois</i>	3.27	3.23	3.19	3.14	3.10	3.01	2.93	2.88	2.85
Des sociétés non financières									
À vue <sup>1)</sup>	1.18	1.20	1.15	1.12	1.08	1.00	0.88	0.89	0.87
À terme <i>d'une durée inférieure ou égale à 1 an</i>	2.71	2.63	2.50	2.43	2.43	2.10	2.02	2.02	2.00
<i>d'une durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans</i>	3.42	2.92	2.50	2.40	2.35	2.19	2.14	2.28	2.31
<i>d'une durée supérieure à 2 ans</i>	4.22	3.72	3.41	3.28	2.95	3.03	2.71	3.55	3.64
Pensions	2.69	2.68	2.57	2.48	2.46	2.14	2.03	1.97	2.00
<b>Prêts</b>									
Aux ménages									
- Découverts bancaires <sup>1)</sup>	9.88	10.27	10.02	9.89	9.86	9.89	9.76	9.74	9.75
- À la consommation : <i>taux variable et période de fixation initiale du taux inf. ou = à 1 an</i>	7.23	7.64	7.27	7.44	7.63	7.10	7.23	7.69	7.37
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	7.37	7.15	7.00	6.99	6.98	6.94	7.04	6.84	6.89
<i>dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 5 ans</i>	8.36	8.37	8.28	8.32	8.34	8.28	8.20	8.28	8.04
- Prêts au logement : <i>taux variable et dont la période de fixation initiale est inf. ou = à 1 an</i>	4.44	4.27	4.13	4.07	3.93	3.80	3.68	3.64	3.63
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	4.77	4.59	4.41	4.32	4.29	4.16	3.92	3.96	4.10
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 5 ans et inf. ou = à 10 ans</i>	5.38	5.19	5.04	5.00	4.94	4.76	4.64	4.69	4.81
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 10 ans</i>	5.27	5.10	5.05	5.03	4.91	4.78	4.68	4.69	4.75
- Autres prêts : <i>taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inf. ou = à 1 an</i>	4.94	4.63	4.73	4.71	4.44	4.12	4.11	4.13	3.98
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	5.60	5.62	5.31	5.30	5.35	4.97	4.95	5.00	5.00
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 5 ans</i>	5.51	5.42	5.37	5.33	5.32	4.91	4.98	4.98	5.11
Aux sociétés non financières									
- Découverts bancaires <sup>1)</sup>	6.20	6.14	6.05	5.85	5.81	5.68	5.56	5.47	5.46
- Autres prêts inf. ou = à EUR 1 million : <i>taux variable et période de fixation initiale inf. ou = à 1 an</i>	4.88	4.74	4.54	4.57	4.47	4.20	4.15	4.17	4.08
<i>dont la période de fixation initiale est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	5.26	5.07	5.03	4.89	4.86	4.60	4.59	4.65	4.79
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 5 ans</i>	5.06	5.10	5.11	5.04	4.96	4.89	4.73	4.77	4.76
- Autres prêts sup. à EUR 1 million : <i>taux variable et période de fixation initiale inf. ou = à 1 an</i>	3.70	3.62	3.56	3.49	3.40	3.14	3.07	3.18	3.11
<i>dont la période de fixation initiale est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	3.80	4.02	3.86	3.69	3.57	3.39	3.14	3.41	3.32
<i>dont la période de fixation initiale du taux est sup. à 5 ans</i>	4.63	4.55	4.46	4.58	4.36	4.18	4.00	4.36	4.28
Taux annuel effectif global (TAEG) sur les prêts à la consommation consentis aux ménages <sup>3)</sup>	8.22	8.22	8.05	8.15	8.16	8.02	7.92	8.04	8.01
Taux annuel effectif global (TAEG) sur les prêts au logement consentis aux ménages <sup>3)</sup>	4.98	4.88	4.70	4.67	4.56	4.42	4.33	4.41	4.41

Source : BCE, statistiques relatives aux taux d'intérêt des IFM

1) Pour cette catégorie d'instruments, les contrats nouveaux coïncident avec les encours. Taux de fin de période

2) Pour cette catégorie d'instruments, les ménages et les sociétés non financières sont fusionnés et affectés au secteur des ménages ; en effet, les encours correspondant aux sociétés non financières sont négligeables comparés à ceux du secteur des ménages dans l'ensemble des États membres participants.

3) Le taux annuel effectif global (TAEG) est le taux moyen pondéré sur l'ensemble des échéances et correspond au coût total des prêts. Ce coût total comprend, outre le taux d'intérêt, tous les autres coûts afférents au prêt tels que les frais de recherche de renseignements, frais administratifs, frais de préparation des documents, garanties etc.

**Tableau 2**
**Volumes des contrats nouveaux de dépôts et prêts en euros des résidents de la zone euro**

(en millions d'euros)

	janv. 2003	fév. 2003	mars 2003	avr. 2003	mai 2003	juin 2003	juil. 2003	août 2003	sept. 2003
<b>Dépôts</b>									
Des ménages									
À vue <sup>1,2)</sup>	1,094,283	1,103,412	1,116,383	1,129,531	1,138,350	1,155,417	1,190,624	1,189,734	1,190,512
À terme : d'une durée inférieure ou égale à 1 an	116,919	106,050	116,304	113,806	108,179	107,275	115,659	96,717	109,750
d'une durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans	5,743	3,418	3,449	3,206	2,918	2,621	3,027	2,965	3,058
d'une durée supérieure à 2 ans	9,103	9,112	7,108	7,009	8,579	7,581	6,645	5,574	6,175
Remboursables <sup>1),2),3)</sup> avec un préavis inférieur ou égal à 3 mois	1,376,716	1,390,718	1,403,111	1,411,779	1,417,298	1,431,640	1,440,743	1,448,021	1,447,850
avec un préavis supérieur à 3 mois	102,424	101,311	99,821	97,214	95,866	94,415	92,335	90,743	89,950
Des sociétés non financières									
À vue <sup>1,2)</sup>	525,999	523,042	532,837	539,385	546,586	563,706	555,551	551,916	572,955
À terme : d'une durée inférieure ou égale à 1 an	154,794	136,969	147,908	145,776	150,471	177,426	196,102	175,843	177,340
d'une durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans	881	507	731	500	356	581	1,480	427	451
d'une durée supérieure à 2 ans	2,150	1,503	3,594	2,290	1,716	2,882	2,020	5,330	1,537
Pensions	182,394	167,199	179,894	184,455	155,714	150,566	160,118	111,157	151,899
<b>Prêts</b>									
Aux ménages									
Découverts bancaires <sup>1)</sup>	179,214	177,440	178,287	176,069	173,452	177,708	174,335	173,189	175,056
À la consommation : taux variable et dont la période de fixation initiale est inf. ou = à 1 an	7,680	5,847	6,815	6,459	5,796	6,721	6,375	4,859	5,876
dont la période de fixation initiale est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans	9,536	10,640	11,614	10,994	10,761	10,490	12,892	9,172	11,825
dont la période de fixation initiale est sup. à 5 ans	4,507	4,981	5,813	6,021	5,302	5,582	6,634	5,100	6,393
Prêts au logement : taux variable et dont la période de fixation initiale est inf. ou = à 1 an	18,496	18,149	19,206	18,994	18,759	21,818	24,770	14,357	18,471
dont la période de fixation initiale est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans	6,724	6,203	7,110	8,240	8,192	8,309	10,334	7,570	8,494
dont la période de fixation initiale est sup. à 5 ans et inf. ou = à 10 ans	8,571	6,914	8,648	10,267	8,218	8,423	11,005	9,354	10,498
dont la période de fixation initiale est sup. à 10 ans	7,531	7,900	8,004	8,611	8,131	8,817	11,274	8,612	9,255
Autres prêts : taux variable et dont la période de fixation initiale est inf. ou = à 1 an	24,621	18,835	22,393	17,162	17,959	19,750	19,910	14,195	18,951
dont la période de fixation initiale est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans	2,950	2,815	3,344	3,287	2,893	3,085	3,534	2,435	2,927
dont la période de fixation initiale est sup. à 5 ans	3,669	3,716	4,157	3,810	3,554	4,016	3,758	2,967	3,840
Aux sociétés non financières									
- Découverts bancaires <sup>1)</sup>	491,447	485,534	479,153	479,230	478,702	484,497	474,640	467,507	469,876
- Autres prêts inf. ou = EUR 1 million : taux variable et période de fixation initiale inf. ou = à 1 an	58,583	56,924	63,016	60,060	59,185	58,643	65,217	42,144	58,591
dont la période de fixation initiale est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans	7,131	6,408	7,933	8,305	6,604	6,317	7,837	5,551	5,312
dont la période de fixation initiale est sup. à 5 ans	5,544	5,017	5,294	4,376	4,045	4,001	4,621	3,758	4,075
- Autres prêts sup. EUR 1 million : taux variable et période de fixation initiale inf. ou = à 1 an	133,066	118,878	127,189	125,762	112,748	150,378	134,437	102,016	119,051
dont la période de fixation initiale est sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans	15,623	16,145	16,886	14,576	15,537	14,990	15,461	9,309	10,763
dont la période de fixation initiale est sup. à 5 ans	9,384	9,323	10,223	10,251	12,477	11,684	13,122	8,166	11,719
Taux annuel effectif global <sup>4)</sup> (TAEG) sur les prêts à la consommation consentis aux ménages	20,931	20,637	23,309	23,433	21,821	22,742	25,833	19,086	24,009
Taux annuel effectif global <sup>4)</sup> (TAEG) sur les prêts au logement consentis aux ménages	41,206	39,081	42,882	46,032	43,222	47,282	57,314	39,852	46,664

Source : BCE, statistiques relatives aux taux d'intérêt des IFM

1) Pour cette catégorie d'instruments, les volumes des contrats nouveaux et des encours coïncident.

2) Les volumes d'activité sont calculés à partir des statistiques de bilan brutes des IFM.

3) Pour cette catégorie d'instruments, les ménages et les institutions non financières sont fusionnés et affectés au secteur des ménages ; en effet, les encours correspondant aux sociétés non financières sont négligeables par rapport à ceux des ménages dans tous les États membres participants.

4) Le taux annuel effectif global (TAEG) est le taux moyen pondéré sur toutes les échéances et correspond au coût total des prêts. Ce coût total comprend, outre le taux d'intérêt, tous les autres coûts y afférents tels que les frais de recherche de renseignements, frais administratifs, frais de préparation des documents, garanties etc.

**Tableau 3****Taux d'intérêt des IFM sur les encours de dépôts et de prêts en euros des résidents de la zone euro***(pourcentages annuels hors frais annexes ; encours de fin de période)*

	janv. 2003	fév. 2003	mars 2003	avr. 2003	mai 2003	juin 2003	juil. 2003	août 2003	sept. 2003
<b>Dépôts</b>									
Des ménages									
À terme <i>d'une durée inférieure ou égale à 2 ans</i>	2.63	2.55	2.44	2.38	2.33	2.17	2.07	2.03	2.00
<i>d'une durée supérieure à 2 ans</i>	3.60	3.68	3.54	3.54	3.47	3.47	3.43	3.42	3.44
Des sociétés non financières									
À terme <i>d'une durée inférieure ou égale à 2 ans</i>	2.81	2.73	2.60	2.52	2.50	2.25	2.23	2.19	2.23
<i>d'une durée supérieure à 2 ans</i>	4.64	4.73	4.66	4.62	4.50	4.45	4.40	4.26	4.33
Pensions	2.77	2.69	2.52	2.44	2.42	2.19	2.08	2.05	2.04
<b>Prêts</b>									
Aux ménages									
Prêts au logement : <i>d'une durée inférieure ou égale à 1 an</i>	5.51	5.49	5.47	5.41	5.34	5.32	5.22	5.12	5.06
<i>d'une durée sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	5.41	5.43	5.36	5.26	5.22	5.13	5.07	4.99	4.95
<i>d'une durée supérieure à 5 ans</i>	5.58	5.62	5.55	5.49	5.44	5.40	5.31	5.25	5.24
Prêts à la consommation et autres prêts : <i>d'une durée inf. ou = à 1 an</i>	8.59	8.69	8.64	8.53	8.52	8.47	8.36	8.31	8.33
<i>d'une durée sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	7.51	7.53	7.42	7.45	7.34	7.37	7.27	7.23	7.26
<i>d'une durée supérieure à 5 ans</i>	6.24	6.23	6.17	6.10	6.09	6.03	5.96	6.06	6.00
Aux sociétés non financières : <i>d'une durée inférieure ou égale à 1 an</i>	5.25	5.18	5.00	4.89	4.83	4.72	4.60	4.53	4.55
<i>d'une durée sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	4.83	4.82	4.68	4.61	4.56	4.46	4.32	4.21	4.19
<i>d'une durée supérieure à 5 ans</i>	5.20	5.26	5.12	5.03	4.94	4.90	4.81	4.75	4.75

Source : BCE, statistiques relatives aux taux d'intérêt des IFM

**Tableau 4****Encours de dépôts et prêts en euros des résidents de la zone euro <sup>1)</sup>***(en millions d'euros)*

	janv. 2003	fév. 2003	mars 2003	avr. 2003	mai 2003	juin 2003	juil. 2003	août 2003	sept. 2003
<b>Dépôts</b>									
Des ménages									
À terme <i>d'une durée inférieure ou égale à 2 ans</i>	567,956	558,729	552,540	549,028	545,990	536,197	534,351	531,622	528,241
<i>d'une durée supérieure à 2 ans</i>	582,560	587,149	586,008	585,420	585,108	584,738	585,345	585,675	585,817
Des sociétés non financières									
À terme <i>d'une durée inférieure ou égale à 2 ans</i>	239,021	239,974	243,825	242,276	251,154	247,102	251,571	257,135	251,782
<i>d'une durée supérieure à 2 ans</i>	54,027	53,682	53,957	53,736	52,554	54,131	55,071	57,502	58,088
Pensions	110,707	108,142	102,651	101,806	102,458	91,532	90,871	90,009	85,790
<b>Prêts <sup>2)</sup></b>									
Aux ménages									
Prêts au logement : <i>d'une durée inférieure ou égale à 1 an</i>	16,200	16,279	15,845	15,571	15,833	16,360	16,021	16,197	16,395
<i>d'une durée sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	65,862	66,193	67,530	67,983	68,322	67,937	68,720	69,061	69,601
<i>d'une durée supérieure à 5 ans</i>	2,074,439	2,086,247	2,103,157	2,114,158	2,129,444	2,145,179	2,166,630	2,179,993	2,188,673
Prêts à la consommation et autres prêts : <i>d'une durée inf. ou = à 1 an</i>	248,134	247,242	245,670	245,146	242,658	249,874	243,851	239,692	245,065
<i>d'une durée sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	264,823	265,911	267,466	268,744	269,946	268,197	269,772	268,537	269,777
<i>d'une durée supérieure à 5 ans</i>	600,323	602,871	598,399	600,608	602,739	606,204	612,046	614,159	614,653
Aux sociétés non financières : <i>d'une durée inférieure ou égale à 1 an</i>	941,008	937,750	930,255	932,442	926,811	941,428	929,271	919,905	915,488
<i>d'une durée sup. à 1 an et inf. ou = à 5 ans</i>	475,616	480,197	482,706	485,663	483,949	482,424	488,596	493,769	497,178
<i>d'une durée supérieure à 5 ans</i>	1,396,724	1,402,026	1,412,993	1,421,270	1,431,622	1,436,382	1,442,665	1,449,126	1,451,585

Source : BCE, statistiques relatives aux taux d'intérêt des IFM

1) Les volumes d'activité de l'ensemble des indicateurs relatifs aux encours sont calculés à partir des statistiques de bilan brutes des IFM.

2) Basés sur des estimations de la BCE pour certains pays